

Le SCoT, qu'est ce que c'est ?

Le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) met en cohérence les différentes politiques publiques de notre quotidien : l'emploi, le logement, les activités économiques, l'urbanisme, les commerces, les transports, les équipements, l'agriculture, l'environnement... Il est en effet l'outil qui permet de décliner

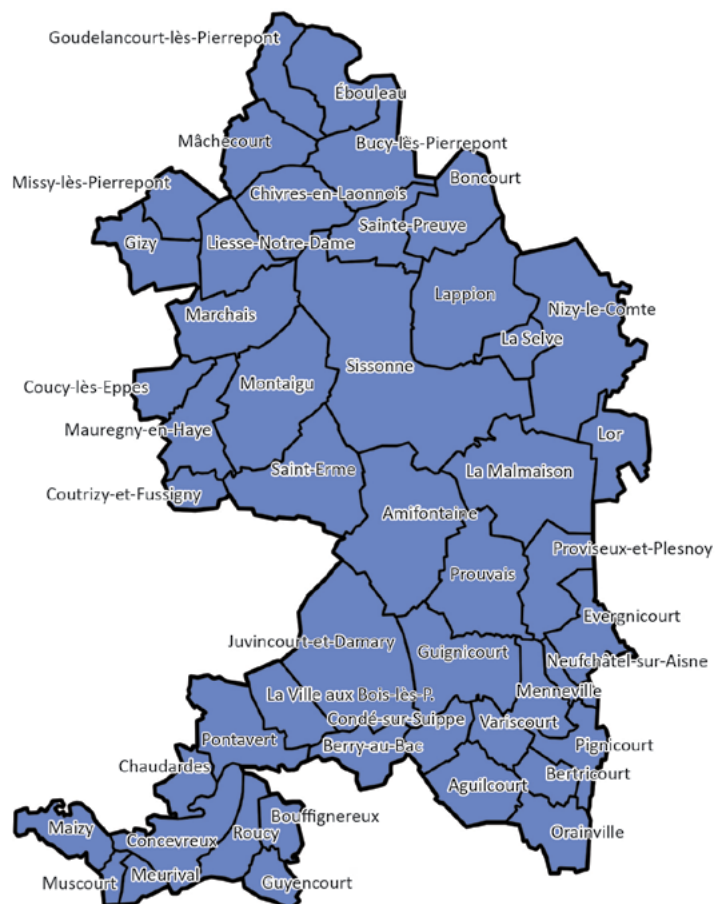
un certain nombre de grands principes d'aménagement nationaux à l'échelle locale. Ainsi, suite aux études réalisées et au regard des prévisions sur les futurs besoins du territoire, le SCoT fixe les orientations générales de l'organisation de l'espace. Il devra par exemple faire en sorte de préserver les grands équilibres entre espaces urbains, naturels et agricoles.



Alain LORAIN
Président de la Communauté de
Communes de la Champagne Picarde

Mesdames, Messieurs, Chers habitants,
La Communauté de Communes de la Champagne Picarde élabore son SCoT. La procédure d'élaboration du SCoT impose la concertation préalable et la participation du public. Au-delà, c'est une belle circonstance d'être acteur et de contribuer à la définition d'un document d'urbanisme qui détermine un projet de territoire. Le futur SCoT deviendra prescriptif et s'imposera à l'ensemble des communes dans le courant de l'année 2018. Je vous invite à vous emparer du sujet et venir prendre connaissance des documents élaborés sur le site de la Communauté de Communes : www.cc-champagnepicarde.fr ou au siège de la Communauté (2 route de Montaigu à Saint-Erme).

Un territoire : 47 communes



585 km²
5500 emplois
21000 habitants
1000 nouveaux logements depuis 2002

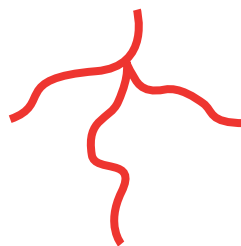
De quoi le SCoT est composé ?

3 documents majeurs composent le SCoT :

Le rapport de présentation

explique les choix retenus et établit une évaluation environnementale du projet

SCoT
Schema de Coherence Territoriale



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),

expose la stratégie d'aménagement pour les 20 ans à venir (quels objectifs retenus et pourquoi)

Le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO),

définit les règles à respecter par les communes pour que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et chaque aménagement (nouvel équipement public, ZAC, etc.) restent cohérents avec le SCoT

Le SCoT : comment est-il réalisé ?

La Communauté de Communes de la Champagne Picarde est la collectivité compétente pour l'élaboration du SCoT. Un Comité de Pilotage et un Comité Technique ont été instaurés pour la mise en oeuvre de cette élaboration afin d'y faire participer l'ensemble des techniciens et des élus du territoire. De manière à

prendre en compte les enjeux à plus large échelle, qui influent aussi sur l'avenir de la Champagne Picarde, d'autres partenaires sont consultés régulièrement tout au long de la démarche : le préfet et ses services, la Région, les chambres consulaires (CCI, Chambre d'Agriculture, ...), la population, etc...

Pourquoi élaborer le SCoT ?

Les nouvelles lois depuis 2010 conduisent la Champagne Picarde à élaborer un SCoT afin de permettre aux communes de pouvoir « continuer » leur développement. En effet, en l'absence de SCoT les communes n'auraient plus la possibilité de créer de nouvelles zones constructives notamment.

L'élaboration de ce SCoT se fait autour d'une démarche innovante en terme de concertation afin de fixer de véritables ambitions partagées pour le développement

du territoire pour les 10, 15, 20 années à venir.

Le SCoT devra prévoir des objectifs chiffrés de consommation économe de l'espace, de préservation des zones humides, de constructions de logements...

Les élus de la Champagne Picarde souhaitent que l'ensemble des assemblées territoriales, conseils municipaux, mais également la société civile soient informés de l'avancée des travaux et concertés tout au long de la démarche de d'élaboration du SCoT.

4 thématiques principales pour la réflexion et le débat

4 polarités principales :

Guignicourt, Sissonne, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt et Liesse-Notre-Dame.

6 pôles d'appui :

Pontavert, Coucy-lès-Eppes, Amifontaine, Condé-sur-Suippe, Aguilcourt/Variscourt et Gizy.

37 villages



Habitat

Quels seront les besoins en logements demain ? Et ceux en équipements et en services ? Faut-il étendre les zones urbanisées ou au contraire densifier les centres urbains ? Quelle mixité sociale pour le territoire ?

	Constructions 2003-2013		Programmation SCoT	
	Logts par an	%	Logts par an	%
Pôles principaux	282	8,9	50	36,2
Pôles d'appui	171	7,2	33	23,9
Villages frange Sud-Ouest	181	8,6	18	13,0
Villages frange Sud-Est	202	0,7	20	14,5
Villages frange Nord	141	4,7	17	12,3
TOTAL SCoT	98	100%	138	100%

Transports et déplacements

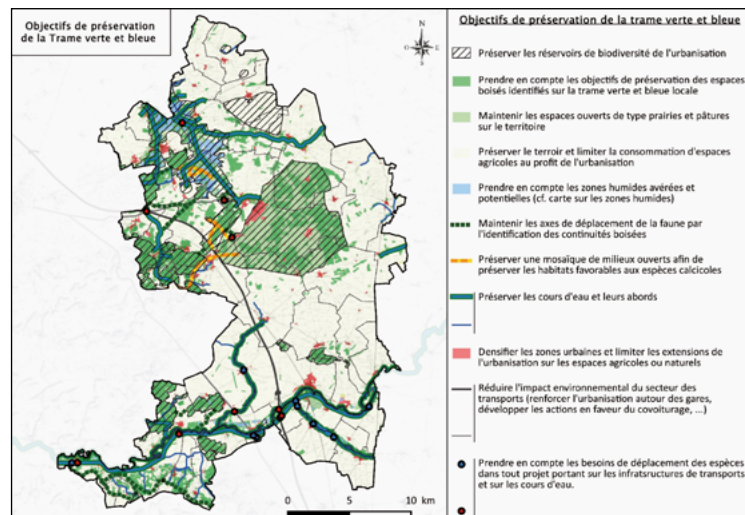
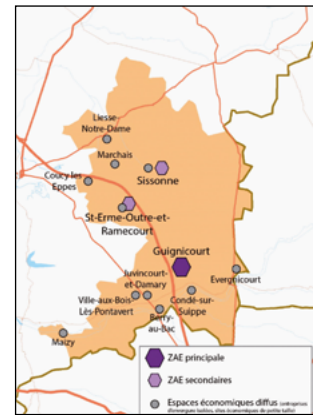
Quels projets mettre en oeuvre pour améliorer les conditions de circulation ? Quelles alternatives au « tout voiture » ?

Environnement

Comment valoriser l'environnement pour mieux le préserver ? Comment bâtir un territoire économe en énergie, faiblement producteur de déchets, préservé des risques environnementaux ?

Développement économique

Comment se porte l'activité économique aujourd'hui ? Comment souhaite t'on attirer de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois demain ? Quels aménagements de qualité peut-on proposer ? Quelle place souhaite-t-on donner à l'agriculture, au commerce, à l'artisanat, au tourisme ?



Le planning de la procédure

Février 2015 à Février 2016
Diagnostic stratégique et Etat Initial de l'Environnement

Février 2016 à Novembre 2016
Le projet politique

Début 2017 à fin 2017
Les règles du SCoT : DOO

Début 2018
Formalisation du dossier de SCoT pour arrêt

Mi 2018
Enquête publique

Fin 2018
Approbation du SCoT

Informez vous et donnez votre avis sur le site internet de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde :
<http://www.cc-champagnepicarde.fr>

ou directement au siège de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde
2 route de Montaigu - 02 820 Saint-Erme

Prochaine étape : Arrêt du Dossier SCoT

Pour répondre à l'ensemble de vos interrogations sur la démarche du SCoT, sur la concertation et sur les travaux et réflexions, les services de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde se tiennent à votre disposition, par téléphone ou par courriel.

Pour tout contact :
Mme Nathalie MAQUIN
Chargée du SCoT
environnement3@cc-champagnepicarde.fr
Tél : 03.23.22.36.80